

INFORMATIONS INTENDANCE ETUDIANTS BTS

1. DEMI-PENSION

4.50€ PRIX UNITAIRE ANNEE 2024 Rechargement de la carte minimum 10 repas	
10 repas	45 €
15 repas	67.50 €
20 repas	90.00 €
25 repas	112.50 €
30 repas	135.00 €
Prix d'un carnet de correspondance : 5,00€	

Vous avez la possibilité de créditer les repas :

- Via l'application **TurboSelf** (voir point 2.)
- Par chèque à l'ordre du LP Tom MOREL (noter nom, prénom et classe de l'élève au dos du chèque)
- En espèces avec la **somme exacte** au secrétariat d'Intendance aux heures d'ouverture

2. TURBOSELF

L'application web Turbo Self et smartphone MyTurboself permet de :

- **Créditer son badge** de passages au self (10 repas minimum) selon les tarifs en vigueur
- **Réserver les jours où vous fréquentez le self.**

Si vous ne possédez pas votre identifiant et/ou votre mot de passe :

- Cliquer sur « **Demande de création de compte** »
- Saisir une adresse mail valide sur laquelle vos identifiants et mots de passe vous seront adressés sous 48 H
- A réception, suivre la procédure classique indiquée ci-dessous.

La procédure à suivre est la suivante :

- **Rendez-vous sur le site** : <https://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=69> ou sur l'application smartphone MyTurboself
- **Saisir votre identifiant de connexion et votre mot de passe**
- **Suivre les instructions** proposées à l'écran

A noter :

- **Les comptes ne sont crédités qu'en différé le lendemain matin après 8 heures**, suite à la synchronisation quotidienne des modules.
- Vos identifiants et mots de passe vous garantissent la bonne affectation des sommes versées.

3. TENUES PROFESSIONNELLES

Les étudiants en BTS (1^{ère} et 2^{nde} année) doivent porter obligatoirement une tenue professionnelle personnelle qui reprend les codes de celle imposée aux lycéens et collégiens, à savoir une veste de costume, un pantalon pour les hommes, une jupe ou un pantalon pour les femmes, une chemise, et une cravate.

Les tenues complètes sont **obligatoires les mardis et jeudis**. Tout étudiant se présentant sans celle-ci ou une partie de celle-ci se verra refuser l'accès au Lycée.